



Contrat Club de sport Autriche non payé

Par **Hurry624**, le **23/05/2014** à **18:43**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en échange universitaire en Autriche et j'ai fait un contrat dans une salle de gym début octobre. Je me suis entraîné en tout et pour tout 3 fois. Quand je suis arrivé pour la première fois, l'une des personnes à l'accueil s'est directement jetée sur moi et m'a demandé de signer un contrat, je me souviens qu'elle était vraiment contente de voir que j'étais un étudiant en échange (après l'avoir lu, bien l'abonnement était un peu cher mais rien ne me semblait anormal, je ne parle pas un allemand parfait mais bon ce n'est pas non plus un contrat compliqué).

Au bout de la 2ème séance, je commence à me rendre que certaines personnes sont plutôt étranges (2 mecs faisaient que me suivre partout où j'allais), c'est à la fin de la séance que j'ai compris pourquoi : l'un des 2 m'a montré fièrement son tatouage nazi.

Du coup je suis revenu une troisième fois en demandant d'annuler le contrat (j'ai dit que je souhaitais déménager et que de fait la salle était du coup trop loin. J'ai proposé un dédommagement de 50 € pour les 3 jours, ils ont refusé. Du coup j'ai laissé couler en pensant que je n'aurais pas de problèmes.

Il y a 4/5 jours je reçois une lettre d'un organisme de recouvrement de dette, me disant que je dois désormais payer environ 500€ (en gros honorer l'ensemble du contrat + leur commission).

Je ne sais vraiment pas quoi faire, pour moi il n'y a aucun sens à payer une telle somme, mais étant honnête et ne voulant pas être assimilé à un criminel ou autre, je me demandais ce que je risque si je ne paye pas. J'ai consulté quelques avocats en Autriche mais personne n'était capable de me répondre clairement. Auriez vous des conseils à me donner? Que feriez vous à ma place?

Merci d'avance

Cordialement